

PELF : Pass enfant langue française

Un dispositif nouveau et gratuit

Initié par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français sur une demande présidentielle, le *Pass enfant langue française* (PELF) a pour objectif de permettre gratuitement à des enfants français résidant à l'étranger, éloignés de la langue française, de recréer du lien avec le français à travers un dispositif de cours en ligne.

A ce jour, l'expérimentation est lancée pour un an en 2024-2025 dans 14 pays pilotes et portée en Inde par l'Alliance française de Delhi.

Pour qui ?

Le dispositif est proposé, dans la limite des places disponibles par structure, aux enfants :

- Agés de 6 à 11 ans ;
- De nationalité française ;
- Résidant en Inde et inscrits au Registre des Français établis hors de France ;
=> Si l'enfant n'est pas encore inscrit au Registre, cela ne doit pas constituer un frein à l'inscription au PELF. L'inscription au Registre peut se faire rapidement en ligne ([plus d'informations ici](#)). Veillez d'abord à vous inscrire au Registre avant l'inscription au PELF.
- Non scolarisés dans un établissement d'enseignement français.
- Ne pratiquant pas ou peu le français, ni à l'école ni même parfois au quotidien.

Que propose le PELF ?

Le PELF consiste en une **offre gratuite** de cours de français dispensés dans un contexte extrascolaire par l'Alliance française de Delhi.

- Cours en ligne
- Cours en groupe de maximum 6 enfants, répartis par niveau et/ou tranches d'âge
- Calendrier : 20h de cours sur 20 semaines (approx.)
- Début des cours : 28 octobre 2024

Comment s'inscrire ?

Si votre/vos enfants remplissent les critères, veuillez remplir le formulaire d'inscription dédié
<https://forms.gle/sQJxB8C8zbjVwNNA>

La clôture des inscriptions est fixée au **29/09/2024**.

Le PELF étant accessible dans la limite des places disponibles (dans l'ordre des premiers inscrits) pour les bénéficiaires remplissant les critères, nous vous conseillons de vous inscrire rapidement.

Le PELF, et après ?

Le PELF est pensé comme un **tremplin pour ouvrir la voie de l'apprentissage du français**.

Les enfants pourraient poursuivre les cours à la charge des parents (le PELF est à ce jour une expérimentation gratuite qui sera évaluée avant toute éventuelle reconduction). Mieux encore, les parents d'élèves peuvent se constituer en **association FLAM** (Français Langue Maternelle), un dispositif du MEAE et de l'AEFE permettant de proposer des activités en langue française, cette fois en présentiel, et cette fois pour un public d'enfants français mais aussi francophones.

Vous souhaitez que votre enfant puisse garder un lien avec la langue et la culture française ? Vous avez fait la connaissance via le PELF d'autres familles qui partagent cette préoccupation ? Nous vous suggérons de créer localement une association FLAM.

⇒ [Qu'est-ce qu'une association FLAM ?](#)

⇒ [Comment créer une association FLAM ?](#)

Deux vidéos de promotion à destination des parents : [1](#) et [2](#)

Plus d'informations : pelf-afdelhi@afdelhi.org